



MORLAIX SAINT MARTIN BASKET

REGLEMENT INTERIEUR :

Saison 2023-2024

Déposez votre **DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET** lors d'une séance d'inscription ou d'un entraînement **ou** adressez-le par la poste à :

Morlaix Saint-Martin Basket - 2 Avenue du Parc - 29600 MORLAIX msmbasket@gmail.com

TARIF DES LICENCES 2023 – 2024

		Licences 5x5 + 3x3		
Catégories	Années	Licences (Saison 2022-2023) (Tee-Shirt Club inclu)	Licences (Saison 2022-2023) (Tee-Shirt Club inclu) 2ème licence famille 25%	Licences (Saison 2022-2023) (Tee-Shirt Club inclu) 3ème licence famille 50%
U6 / U5 Eveil	2018 - 2019	49 €	39 €	30 €
U7	2017	109 €	85 €	60 €
U9 / U8	2015 – 2016	143 €	110 €	77 €
U11 / U10	2013 – 2014	143 €	110 €	77 €
U13 / U12	2011 – 2012	157 €	120 €	84 €
U15 / U14	2009 – 2010	157 €	120 €	84 €
U17 / U16	2007 – 2008	163 €	125 €	87 €
U18	2006	163 €	125 €	87 €
U20 / U19	2004 – 2005	163 €	125 €	87 €
SENIORS Sans emploi / Etudiant		163 €	129 €	87 €
SENIORS Salarié		168 €	129 €	89 €
JOUEURS Elu comité directeur		123 €	-	-
BASKET LOISIRS		104 €	81 €	57 €
Dirigeant		40 €	-	-
FRAIS DE MUTATION 60 € à la charge du club (U14 à Senior)		Gratuit		

TARIF DEGRESSIF FAMILIAL : - 25 % (2^{ème} licence) et - 50 % (3^{ème} licence) appliqué sur la moins chère

Pour la reprise des entraînements en août/septembre : la licence sera obligatoire pour les joueurs qui renouvellent leur licence. Pour les nouveaux licenciés, deux séances d'essai seront autorisées, ensuite un choix devra être pris pour prendre une licence ou non afin de poursuivre les entraînements. Pour des raisons d'assurance, il est important de respecter cette règle.

Le montant de l'assurance « Option A » est inclus dans le prix de la licence. Un supplément est à régler pour chaque option suivante : (B = 6,27 €) - (C (A+) = 2,53 €) - (C (B+) = 6,63 €)

Un certificat médical de surclassement est nécessaire en 2^{ème} année de chaque catégorie pour ceux qui évolueront dans la catégorie supérieure (Voir tableau des surclassements)

Surclassement pour Senior Région : Imprimé spécifique à compléter par un médecin agréé

le dossier complet comprend :

- Le règlement de la licence par chèque ANCV, coupons sports, Pass'Sports, en espèces en totalité ou par chèque bancaire à l'ordre du msmbasket ou par prélèvement bancaire à la fin de l'inscription en ligne.
- Dossier d'inscription papier à imprimer et à compléter
- La saisie de la licence dématérialisée via le mail de la FFBB doit être effectuée en ligne

Le Morlaix Saint Martin Basket (MSMB) comprend 267 licenciés (saison 2021-2022) et fonctionne sur le principe du bénévolat. Les activités ne peuvent se dérouler harmonieusement que si tous les partenaires y apportent leur contribution suivant leurs compétences et leurs disponibilités ; chacun devant se sentir véritablement acteur de sa pratique sportive ou de celle de ses enfants. Tout membre du MSMB, joueur, parent, manager, doit respecter et accueillir les adversaires dans la convivialité. La tolérance et l'esprit sportif prédomineront en toutes circonstances.

Informations générales du MSMB : Se tenir informé des plannings d'horaires des matchs, arbitrage et table pour l'e-marque (mise à jour faite jusqu'au samedi midi en cas de modification de dernière minute).

Site internet : msmbasket.fr
Facebook : [msmbasket](https://www.facebook.com/msmbasket)
Mail : msmbasket@gmail.com

Droit d'image : Autorisation de publication des photographies des licenciés du MSMB sur le site internet du MSMB, le journal du MSMB, partenaires ou média...

Tout joueur licencié au MSMB ou son représentant légal pour les mineurs, autorise expressément les dirigeants du MSMB, ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audio-visuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Accès aux responsabilités : A partir de la catégorie U9, pour les matchs se déroulant à domicile, les joueurs et joueuses seront convoqués à tour de rôle pour apporter leur contribution au bon déroulement des rencontres (feuilles de matchs, e-marque, chronométrage, arbitrage ...). En cas d'absence, le joueur sera convoqué de nouveau pour un match un week-end suivant.

Rencontres à l'extérieur : Le transport pour les déplacements des équipes se fait en voitures particulières. Tous les parents doivent participer à tour de rôle : un tour est organisé entre les parents, assistés par les coaches responsables du MSMB et communiqué à tous. La gestion, la permutation des tours de covoiturage est à assurer sous la responsabilité des parents. Si le parent accompagnateur prévu pour le covoiturage ne peut pas assurer son tour, il contactera un des autres parents portés sur la liste pour se faire remplacer, et préviendra le coach de l'équipe. En cas d'absence imprévue, le joueur préviendra le responsable d'équipe au plus tôt.

Répartition dans les équipes : En début de saison, les joueurs sont répartis dans les équipes suivant leur catégorie. Si l'effectif le justifie et si les possibilités d'encadrement le permettent, deux équipes d'une même catégorie peuvent être créées.

Tenue vestimentaire : A tour de rôle, chaque joueur est responsable de l'entretien des maillots et shorts qui lui sont confiés le week-end lors des matchs. Les maillots et les shorts doivent être portés uniquement pour les matchs, et reste la propriété du club.

Sécurité des joueurs mineurs : Il est demandé aux parents de ne pas laisser les jeunes joueurs attendre seuls et sans surveillance devant ou dans la salle, sans s'être assuré de la présence effective des entraîneurs. La responsabilité du MSMB n'est engagée qu'à partir de l'instant où un responsable du club a accueilli le joueur sur le créneau de l'entraînement ou du match. En fin d'entraînement, les parents doivent le récupérer à l'heure prévu au planning. Les jeunes joueurs qui rejoignent seuls leur domicile après les séances d'entraînements le font sous la responsabilité exclusive des parents. Les parents qui optent pour cette option devront compléter la phrase suivante sur le formulaire d'inscription.

« A l'issue des séances d'entraînements ou des matchs, je soussigné, Mr ou Mme ..., autorise ma fille/mon fils ..., à rejoindre seuls le domicile habituel. En cas de sinistre sur le trajet entre la salle et le domicile, seule ma responsabilité exclusive est engagée. »

Discipline générale : Tout membre du MSMB doit avoir un comportement compatible avec les activités normales du club, en particulier : - Respect des personnes d'encadrement, - Respect des autres joueurs, partenaires, et adversaires, - Respect des arbitres, - Respect du matériel et des installations. Tout manquement à ces règles, ou tout comportement contraire à l'esprit sportif pourra faire l'objet de sanctions sur décision du bureau : avertissement écrit, exclusion temporaire, exclusion définitive, non-renouvellement de la licence pour l'année suivante. L'amélioration de la pratique harmonieuse du basket passe par un minimum d'investissement de la part de chacun. Les joueurs, les parents et les dirigeants du club doivent faire preuve de solidarité pour développer un esprit de club. La pérennité du basket au MSMB reste assujettie à la participation active de tous, notamment des parents pour les jeunes (de U7 à U18). Cet appui est indispensable à l'équipe dirigeante pour perpétuer la formule associative, fondement des statuts du club.